Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15721H1-BF

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15721H1-BF

**Point n° : 26**

# Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

## FINANCES

### Exercice 2023 - Budget primitif - Budget annexe des Restaurants

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :
Le budget 2023 est composé du budget principal et de 4 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|---|---|
| Budget principal | 84 348 000 € | 40 110 000 € |
| Parkings | 397 800 € | 335 000 € |
| Restaurants | 1 896 000 € | 400 200 € |
| Lotissements d'habitation | 1 865 000 € | 1 270 000 € |
| Port de commerce | 45 700 € | 31 160 € |
| **TOTAL** | **88 552 500 €** | **42 146 360 €** |
| **TOTAL GENERAL** | **130 698 860 €** | |

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 272 100 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (166 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (106 100 €). A défaut de cette subvention de 272 100 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 1 005 000 € et une subvention d'équipement de 330 340 €.

L'ensemble des budgets est détaillé dans le rapport joint.

**Vu l'avis de la Commission :**
Administration Générale et Finances

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15721H1-BF

**Je vous propose :**

- d'approuver le Budget Primitif 2023 tel qu'il vous est présenté et tel qu'il est détaillé dans le dossier joint au présent rapport ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement au budget annexe des parkings pour un montant de 272 100 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Pour : 35 voix
Contre : 5 voix
Abstentions : 4 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS